

M. MONFILS (Belgique) - Prés de cinquante ans après la Convention européenne des Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe va approuver, je l'espère, une convention aussi importante, celle sur la bioéthique.

1118/B

APP.
C'est, pour moi, un document majeur qui détermine le contenu des droits de la personne humaine à la dignité et à l'intégrité. Il fixe les balises nécessaires afin d'éviter tout dérapage et tout abus de la recherche, mais n'empêche pas de faire bénéficier l'être humain des progrès des sciences et des techniques biomédicales.

C'est cette difficile mais remarquable synthèse que M. Palacios, père de la convention, a réalisée, et je voudrais lui adresser toutes mes félicitations pour la qualité de son travail et pour sa remarquable ténacité.

02-1118-B-SIH-5
Lors de la session d'octobre et ce matin, certains collègues ont présenté de cette convention une vision peut-être un peu erronée, selon laquelle elle serait exagérément permissive et trop vague. Une lecture attentive du texte et des derniers amendements présentés, permet d'écarter cette objection. De plus, sur certains points particulièrement controversés, comme le statut juridique de l'embryon, il semble qu'une position de sagesse vient d'être adoptée par les rapporteurs, MM. Palacios, Daniel et Schwimmer. Compte tenu des sensibilités différentes constatées dans divers pays sur la question de savoir à partir de quel moment il y a vie, il ne me paraît pas possible d'y répondre en une ligne, dans un sens ou dans l'autre. Il sera préférable de traiter le problème dans un protocole annexe, additionnel, complet et nuancé, sur lequel on pourrait un jour peut-être, après moult réflexions, se mettre d'accord.

J'estime, pour ma part, que toutes assurances sont données à ceux qui craignaient que la convention ne soit trop tolérante. Si on allait plus loin que ces restrictions, si on bloquait toutes les possibilités de recherches sur l'être humain, par peur des abus possibles, ce serait, pour moi, d'une part, nier la connaissance comme revendication fondamentale de l'humanité, d'autre part, rendre la convention inopérante dans une série de pays qui, dans le domaine de la recherche, ont dépassé ce niveau. Ce serait enfin mettre le progrès scientifique et biomédical européen à la remorque d'autres pays, notamment des États-Unis, trop heureux de récupérer à leur profit l'énorme potentiel de recherche que l'Europe aurait abandonné.

Je pense donc que tout moratoire, tout retour en arrière doit être banni. Mais un contrôle rigoureux des limites à ne pas dépasser dans la recherche, la garantie de l'accord libre, éclairé et explicite de l'être humain en cas d'application des techniques médicales, voilà des éléments qui sont dans la convention et qui devraient, semble-t-il, rassurer les hésitants.

Le travail n'est pas terminé. Une fois la convention approuvée, il faudra mettre au point de nombreux protocoles. Il nous faudra parallèlement intervenir énergiquement auprès des pays adhérant à la convention afin de prévoir une protection juridique appropriée pour lutter contre toute atteinte illicite à la convention et des sanctions envers tout manquement. En effet, un droit sans sanction est lettre morte.

La convention a prévu aussi sagement l'organisation de débats publics propres à chaque Etat sur les questions fondamentales posées par le développement de la biologie et de la médecine. Cette convention ne pourra, en effet, conduire à un changement, servir de guide au comportement des Etats que dans la mesure où parallèlement à son adoption, une réflexion approfondie sera menée sur la base du texte, réflexion dont la synthèse permettra certainement plus tard de vérifier le bien-fondé du texte et de suggérer éventuellement des mises à jour, rendues nécessaires par les évolutions sociales, économiques, scientifiques, éthiques et médicales.

C'est avec la conviction profonde que cette convention met l'être humain au centre de ses préoccupations, avec la certitude aussi qu'elle se place résolument dans une perspective de progrès de l'humanité, que personnellement je l'approuverai.